



Paiement des heures supplémentaires ou pas en intérim?

Par Luka35

Bonjour,

Voilà je suis intérimaire, j'ai effectué deux missions la même semaine une de 25 heures dans une première entreprise et parallèlement 30 heures dans un autre entreprise, je voudrais savoir si mon agence intérim qui me fait mes fiches de paie donc qui est mon employeur, doit me faire une fiche de paie de 55 heures au total soit 35 heures + 20 heures supplémentaires ou bien me payer comme ils le font une mission de 25 heures et une de 30 heures (2 lignes séparées distinctes sur ma fiche de paie pour cette semaine en question) ce qui leur évitent du coup de me payer en heures supplémentaires ?

Merci pour votre réponse

Bien cordialement